

n° 10

Novembre  
2019

# FORÊTS d'Occitanie

*Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie*



**Plan de  
Développement  
de Massif en  
Astarac-Arros**

4

**La méthode  
ARCHI.  
L'exemple du  
chêne-liège**

5

**FOGEFOR :  
instructif et  
fructueux**

10

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **BRÈVES**
- 4 | **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **HOMMAGE**
- 10 | **FOGEFOR**
- 11 | **VENTES DE BOIS**
- 12 | **AGENDA**

## ● **Éditorial**

# ● **Des forêts et des hommes**



*Gérer les forêts, pourquoi est-ce indispensable ?*

*Non pas parce que les forêts ont besoin des hommes pour exister : les arbres sont apparus sur terre bien avant l'espèce humaine et ont toutes les chances de subsister après sa disparition... Mais bien parce que les interactions entre les forêts et les hommes sont aujourd'hui tellement nombreuses qu'il faut bien y mettre un peu d'ordre. Il s'agit, bien sûr, d'éviter que l'activité humaine ne devienne une menace pour ces précieux écosystèmes, mais aussi de faire en sorte que les forêts puissent continuer durablement à rendre ces services qui nous sont indispensables, depuis la*

*fourniture de bois jusqu'au maintien de la qualité des eaux en passant par la régulation du climat et la protection des sols.*

*Malheureusement, la gestion de nos forêts a pris un peu de plomb dans l'aile depuis la fin de l'été.*

*Nous déplorons tout d'abord la perte, ce 26 septembre, de Jean-Pierre Lafont qui en a ardemment défendu la cause des décennies durant. D'abord technicien au CRPF, il était résolument attaché à la Lozère où il a fait pratiquement toute sa carrière de forestier, à la Chambre d'Agriculture et à la coopérative mais aussi en tant que gestionnaire de ses propres forêts. Une fois à la retraite, en tant que Conseiller de centre du CRPF et Président du syndicat des propriétaires forestiers, il a su nous faire bénéficier de l'étendue de ses compétences forestières, tant politiques que techniques, ce qui est rare et précieux. Quoique discret, Jean-Pierre Lafont s'est aussi fait remarquer par sa disponibilité, sa gentillesse et son sens de la mesure. Toutes ces qualités seront difficiles à remplacer, notamment au sein de notre Conseil de Centre où il était l'un des élus les plus impliqués en tant que membre du Bureau. Francis Mathieu<sup>(1)</sup>, qui l'a côtoyé comme collègue et ami depuis leurs études de forestiers, est probablement le mieux placé pour lui rendre un hommage plus appuyé dans ces pages. Nous exprimons à la famille de Jean-Pierre ainsi qu'à ses proches nos plus sincères condoléances.*

*Dans le même temps, les perspectives de réduction budgétaire drastique pour le CNPF nous font craindre le pire quant à l'appui dont disposeront les propriétaires pour organiser leur gestion. Après plusieurs années de vaches maigres, il n'est pas tout à fait certain que l'établissement pourra supporter la diminution annoncée de 1 million d'euros de la dotation de l'Etat en 2020 pour charge de service publique, si elle se confirme. C'est l'appui technique, l'information, la formation, la veille sanitaire et climatique, que le CNPF assure auprès des propriétaires forestiers via sa délégation régionale, le CRPF Occitanie et son service Recherche et Développement (l'IDF), qui sont demain remis en question sur plus de 2 millions d'hectares de forêts privées en Occitanie et plus de 12 en France. Le CNPF est un organisme très peu coûteux qui a fait la preuve de son efficacité mais dont la capacité à mobiliser l'opinion publique est sans doute un peu trop limitée pour qu'il puisse objectivement défendre son action. Il n'en reste pas moins que ces perspectives, si elles se confirment, sont en contradiction complète avec l'ambition affichée par la France en matière de politique forestière dans le Plan National Forêt-Bois et ses déclinaisons régionales, et en matière de lutte contre l'emballement climatique et de préservation de la biodiversité.*

*Fort heureusement, le monde de la forêt privée, à commencer par FRANSYLVA et la coopération forestière, s'alarme de ce projet insensé. Espérons que le travail de sensibilisation accompli actuellement permettra d'inverser la tendance car oui, plus que jamais, la gestion forestière est un besoin impérieux.*

**YANNICK BOURNAUD**  
Président du CRPF Occitanie

(1) Ancien ingénieur du CRPF en Lozère, Francis Mathieu est aujourd'hui Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard

## **FORÊTS** d'Occitanie

CRPF - 7, chemin de la Lacade  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE  
Tél. 05 61 75 42 00  
Fax 05 61 75 42 50  
www.cnpf.fr/occitanie/

**Directeur de la publication :**  
Yannick Bournaud

**Comité de rédaction :**  
Mathilde Harel, Benoît Lecomte,  
Florent Nonon, Patricia Ortiz

**Rédaction :** Benoît Lecomte

**Mise en page :** Rythmie Page

**Impression :** Imp'Act  
10 ZAC des Vautes  
34980 Saint-Gély-du-Fesc  
Tél. : 04 67 02 99 89

**ISSN :** 2554-4519

**Dépôt légal :** date de parution

**Abonnement :** gratuit  
sur demande

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Yannick Bournaud,  
Ludovic Champfaily,  
Sébastien Drouineau,  
Frédéric Jauvert,  
Francis Mathieu

**Photo de couverture :**  
Florent Nonon



# Un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le Parc national des Cévennes

*En partenariat avec les professionnels de la forêt, les fédérations de chasse, les chambres d'agriculture, des experts scientifiques et les services de l'État, le Parc national des Cévennes met en place un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les gestionnaires et les propriétaires forestiers peuvent déjà déclarer les dégâts commis sur leurs parcelles via un formulaire en ligne.*



Le but de cet outil, en cours de finalisation, est d'apprécier et de suivre l'état d'équilibre entre les populations de grand gibier, leurs milieux de vie et les activités humaines. En effet, les populations de cerf, de chevreuil et de sanglier sont globalement en augmentation depuis plusieurs années, ce qui occasionne des dégâts importants en forêt, en agriculture et même dans des jardins.



Les objectifs de cet observatoire qui couvre les communes du cœur du Parc national des Cévennes ou frontalières avec celui-ci sont :

- de collecter des données fiables et objectives,
- d'améliorer le dialogue entre les acteurs du territoire, les établissements publics et les services de l'Etat en les réunissant au sein d'un dispositif collectif et participatif,
- de constituer un outil d'information et de sensibilisation en diffusant ses données,
- de devenir un outil d'aide à la décision pour la gestion des populations de grand gibier et des milieux agricoles et forestiers.

Pour pouvoir répondre à tous ces objectifs, il est essentiel de recenser les dégâts de grand gibier sur les parcelles forestières. À cet effet, un formulaire de déclaration est accessible sur le site <https://oeasc.cevennes-parcnational.net>

## Contacts techniques pour les propriétaires concernés :

Baptiste Algoet ; Parc national des Cévennes ; 04 66 49 53 60 ; Courriel : [baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr](mailto:baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr)

Loïc Molines ; Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie ; 04 66 65 26 79 ; Courriel : [loic.molines@crpf.fr](mailto:loic.molines@crpf.fr)

## L'Observatoire Territoires-Gibiers en Nouvelle Aquitaine ouvert aux signalements dans le département du Gers

Depuis 2012, les chasseurs et les sylviculteurs disposent d'un observatoire commun, l'Observatoire Territoires-Gibiers. Il s'agit d'une **plate-forme d'échanges et de partage** de données au service de la prévention des dégâts de cervidés qui constitue donc un outil au service de la **transparence**, permettant aux gestionnaires et administrations de communiquer avec les sylviculteurs et les chasseurs le plus en amont possible du processus d'attribution des plans de chasse. **Tout propriétaire ou gestionnaire forestier du Gers** peut participer à la prévention des dégâts de gibier en signalant les dégâts constatés sur ses parcelles. Pour qu'une déclaration soit télésignalée sur l'Observatoire, vous pouvez contacter votre conseiller forestier du CRPF, agence du Gers : Tél. : 05 62 61 79 16 ; courriel : [florent.nonon@crpf.fr](mailto:florent.nonon@crpf.fr)  
Lien de l'observatoire Nouvelle Aquitaine : <https://cartogip.fr/applications/degatgibier/index.php>

## Tous engagés pour la biodiversité

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, la Présidente de Région a lancé les Trophées pour la biodiversité en octobre 2018, lors des assises régionales. L'objectif est de mobiliser et d'encourager le maximum d'acteurs socio-économiques d'horizons les plus divers possible (de l'agriculture à l'aménagement urbain en passant par le tourisme, la sylviculture et les énergies renouvelables) dont les réalisations intègrent et valorisent la biodiversité.

La première édition de ces trophées, organisée en 2019, est un succès : plus de 80 dossiers déposés qui démontrent que de nombreuses initiatives voient le jour partout en Occitanie. C'est le 19 juillet que les 11 lauréats ont reçu leur prix, un chèque de 3000 euros et un trophée en palette recyclée réalisé par l'artiste toulousain Erick Fourrier. À noter que, dans la catégorie « sylviculture », le lauréat est Laurent Cazal, propriétaire forestier dans la garrigue montpelliéraine, pour la réalisation de deux mares et l'installation de gîtes et nichoirs dans sa forêt.

Vous pourrez postuler aux Trophées 2020 en envoyant un dossier à : [biodiversite@laregion.fr](mailto:biodiversite@laregion.fr)

● **Plan de Massif**

● **Plan de Développement de Massif en Astarac-Arros**

*Les forêts du territoire de l'Astarac, au sud du Gers, possèdent un réel potentiel forestier notamment pour la production de bois d'œuvre de qualité. Pour mieux tirer parti de cette ressource en relançant, dans les forêts privées, une gestion forestière durable, le CRPF a souhaité mettre en place des Plans de Développement de Massif (PDM) successifs, en partenariat avec les collectivités locales.*



**A**près une première expérience en 2013-2015 sur le territoire de Val-de-Gers, le CRPF a initié depuis 2017 un PDM sur une entité géographique voisine regroupant la communauté de communes d'Astarac-Arros-en-Gascogne et la commune de Miélan. Très concernée par la valorisation des ressources locales et volontaire pour réduire l'empreinte carbone du territoire, la communauté de communes a accueilli le projet avec enthousiasme, participant même à son financement dans le cadre de son programme TEPCV<sup>(1)</sup>. La phase d'état des lieux du PDM, conduite en 2017-2018 sur les 7 290 ha de forêt privée du territoire, a mis en lumière plusieurs points clefs pour la réussite du projet.



Réunion technique à Bazugues

Cet examen confirme le bon potentiel des peuplements forestiers, majoritairement feuillus à base de chêne, hormis dans certaines situations défavorables (expositions sud à ouest notamment). Des conditions faciles d'exploitation favorisent la réalisation de chantiers. Pourtant, ces forêts pâtiennent d'un fréquent déficit de gestion avec, parfois, des signes de sénescence pouvant assez rapidement affecter la qualité des bois. Préparer dans les meilleures conditions le renouvellement de ces peuplements est donc un enjeu-phare. De plus, d'autres parcelles boisées présentant un réel potentiel d'amélioration nécessitent des interventions de mise en valeur. Sur la base de ce constat, la phase d'animation du PDM a démarré et

se poursuit. La promotion « tous azimuts » (réunions d'informations, articles...) des services proposés aux propriétaires forestiers dans le cadre de l'action connaît un succès indéniable : à ce jour, 80 diagnostics sylvicoles représentant 630 ha de forêts ont été

chantiers potentiels sont regroupés dans des entités quasi-contigües, représentant souvent plusieurs dizaines d'hectares.

Reste à « transformer l'essai », en accompagnant la réalisation des opérations sylvicoles proposées dans ces diagnostics. Le manque d'entreprises forestières sur le secteur n'y contribue guère : les exploitants forestiers ont naturellement tendance à privilégier les chantiers les plus rémunérateurs, délaissant les coupes d'amélioration ou de régénération progressive, même rentables, où les prélèvements sont plus modestes. Dans ce contexte, le CRPF et les élus locaux mettent toute leur énergie pour faire émerger un ou plusieurs « chantiers vitrines », qui

réalisés pour répondre à la sollicitation des propriétaires ! Ces visites-conseils personnalisés permettent de croiser les potentialités des forêts et les attentes de leurs détenteurs pour élaborer des propositions techniques adaptées. Ces projets sylvicoles s'inscrivent toujours dans une perspective de valorisation à long terme du patrimoine boisé, en tenant compte de la multiplicité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Parmi les points forts pour la concrétisation des interventions qui sont envisagées, de nombreux

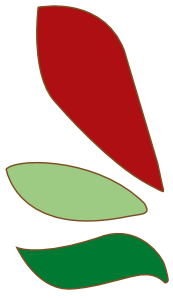
montreront concrètement que des interventions conciliant avenir des peuplements et satisfaction économique des acteurs (propriétaires, gestionnaires et entreprises) sont possibles. Rendez-vous, par conséquent, dans quelques mois, en espérant que ces réalisations exemplaires aboutissent et fassent boule de neige !

**SÉBASTIEN DROUINEAU  
LUDOVIC CHAMPAFFAY**

(1) Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Le financement du projet est assuré, en outre, par une participation du FEADER et un autofinancement du CRPF.







## La méthode ARCHI

L'exemple du chêne-liège (*Quercus suber*)



SERGE PEYRE



Développée par le Service Recherche et Développement du Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) depuis 2010, la méthode ARCHI permet de diagnostiquer, à l'aide de l'examen visuel des différentes parties du houppier d'un arbre, son état physiologique et ses capacités de résilience. Déjà disponible pour 10 essences forestières, elle a été développée cette année pour le chêne-liège, par le CNPF et l'Institut Méditerranéen du Liège (IML). Ce projet a été réalisé dans les Pyrénées-Orientales et en Catalogne dans le cadre du projet de coopération transfrontalière « ECTAdapt »<sup>(1)</sup>.

(1) Le projet ECTAdapt, « Adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier aux effets attendus du changement climatique », est conduit par le Département des Pyrénées-Orientales, la Diputació de Girona et le CILMA.



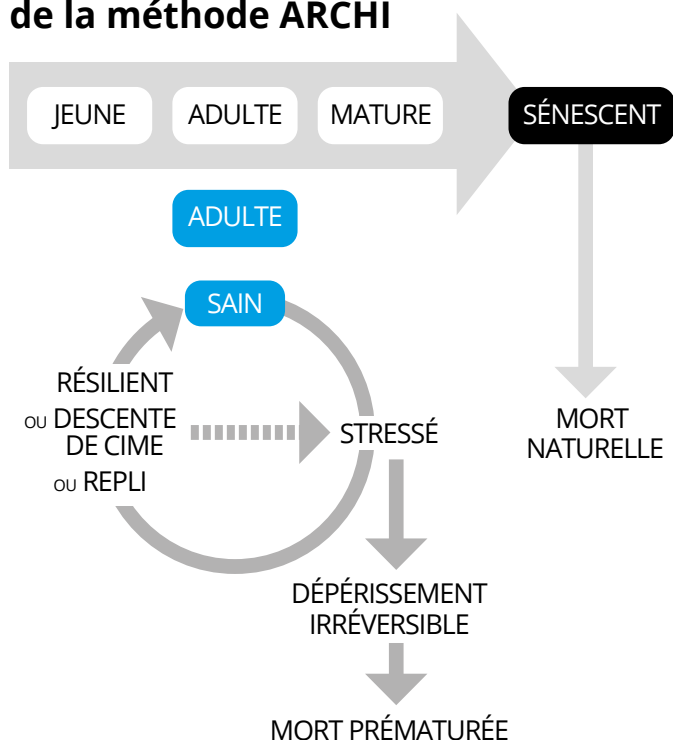
# La méthode ARCHI

La méthode d'analyse architecturale existe depuis une cinquantaine d'années. Elle permet de reconstituer la dynamique de développement d'un végétal due aux mécanismes de la plante elle-même mais aussi à son environnement. Il est ainsi possible d'identifier les séquences de développement propres à chaque espèce mais aussi les écarts à la normale.

La méthode ARCHI née en 2010 à l'initiative de Christophe Drénou, Ingénieur IDF-CNPF, reprend sous forme d'une clé dichotomique, l'ensemble des observations nécessaires pour faire un diagnostic physiologique. Elle est aujourd'hui disponible pour 11 essences forestières : les chênes pédonculé, sessile, pubescent et liège, le châtaignier, le hêtre, le douglas, le sapin pectiné, les pins à crochets, sylvestre et de Salzmann.

C'est un outil simple, utilisable par les techniciens et les propriétaires forestiers moyennant une courte formation et un peu d'entraînement. Il permet, grâce à des observations précises réalisées dans le houppier de l'arbre, de repérer son stade de développement (jeune, adulte, mature, sénescent) et son état sanitaire. Il permet aussi de détecter les écarts à la normale provoqués par un stress dû, la plupart du temps, à l'environnement de l'arbre<sup>(1)</sup>.

## Double diagnostic (stade et état) de la méthode ARCHI



La simple observation du déficit foliaire d'un arbre n'est pas toujours suffisante pour déterminer son état sanitaire et peut même induire en erreur. Aussi, la méthode ARCHI se base-t-elle sur la qualité de la ramification qui peut être soit normale soit appauvrie.



*Ce chêne-liège qui pouvait sembler défeuillé en mars ▲ est en fait parfaitement sain comme on peut le constater 3 mois plus tard ▼*



ARCHI permet également de différencier les symptômes d'un dépérissement<sup>(2)</sup> dû à un stress et les symptômes de vieillissement naturel. La méthode identifie aussi si l'arbre est capable de revenir à la normale (résilience) ou si, au contraire, il est condamné à se dégrader pour finalement mourir.

(1) La méthode ARCHI s'intéresse aux symptômes architecturaux du dépérissement mais pas à ses causes.

(2) Un dépérissement est un phénomène évolutif qui se traduit par un affaiblissement de la vitalité de l'arbre. Il peut entraîner sa mort mais peut aussi être réversible. Dans ce dernier cas, l'arbre revient plus ou moins rapidement à un état sanitaire normal. On dit alors qu'il est résilient.

# ARCHI et chêne-liège

## Pourquoi le chêne-liège ?

L'aire de répartition de *Quercus suber* comprend le pourtour méditerranéen occidental et son prolongement sur la façade atlantique (Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Portugal, France et Italie). En France, il occupe une superficie de 90 000 hectares environ notamment en Corse, en Provence cristalline (massifs des Maures et de l'Esterel), dans les Pyrénées-Orientales (massifs des Aspres, des Albères, et du bas Vallespir). Il est aussi présent sporadiquement dans quelques stations favorables du sud-ouest.



Carte de répartition mondiale du chêne-liège

L'économie du liège (récolte et transformation) est très importante en Espagne et au Portugal. Il en était de même dans les Pyrénées-Orientales où l'industrie de transformation du liège était bien développée jusque dans les années 1950. Après 30 ans d'abandon des suberaies (forêts de chêne-liège) et de déclin des industries, le renouveau a sonné depuis les années 1980 : remise en état des suberaies liée à une politique volontariste de protection contre les incendies et regain d'intérêt pour le liège.

Le chêne-liège occupe des stations chaudes et globalement sèches. Il est donc en première ligne pour subir les effets des bouleversements climatiques actuels qui se traduisent par une fréquence plus élevée de longues périodes de sécheresse et de grandes chaleurs. Or la récolte du liège tous les 12 à 15 ans est une source de stress pour l'arbre qui est privé brusquement d'une partie de son écorce et doit la reconstituer. Pour lever le liège, il est donc impératif que les arbres soient vigoureux et dans un bon état sanitaire. On comprend donc facilement l'intérêt pour les subériculteurs de disposer d'un outil de diagnostic de l'état des arbres, fiable et facile d'utilisation.

## Quercus suber, un chêne à part

Ce chêne à feuilles persistantes possède une organisation architecturale qui comporte certaines particularités. Dans le jeune âge, il est polycyclique : ses axes les plus vigoureux ont la capacité de s'allonger à deux reprises au

cours d'une même année de végétation. La première pousse apparaît au printemps, la seconde en automne. Chez l'arbre adulte, ce polycyclisme disparaît.

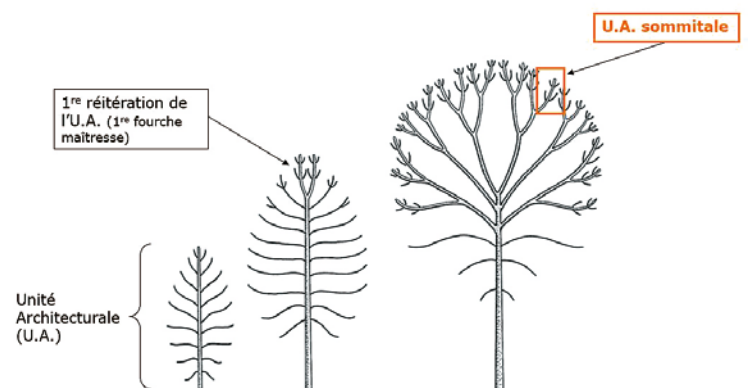
Le chêne-liège possède aussi la particularité de pouvoir produire des rameaux dits « anticipés ». Ceux-ci apparaissent au printemps, sur une pousse en cours d'élongation. Ce qui est original et remarquable, c'est que ces rameaux ne se développent pas à partir d'un bourgeon mais à partir de cellules situées au-dessus d'un bourgeon. Quand, au printemps suivant, ce bourgeon produira un rameau, on observera deux rameaux très proches sur la pousse.



Rameau « anticipé » et son voisin issu d'un bourgeon

Ces rameaux « anticipés » sont souvent longs et vigoureux. Ils profitent de leur précocité pour concurrencer la tige principale, prennent le dessus et finalement la remplacent. Ceci explique que le tronc des jeunes chênes-lièges est rarement droit ; il pousse souvent « en zig-zag » avec des fourches qui se résorbent naturellement.

L'unité architecturale du chêne-liège comporte quatre niveaux de ramification, c'est-à-dire un axe principal ramifié trois fois. Le développement de l'arbre se fait par répétition de cette unité architecturale de base. Les branches maîtresses forment une fourche au sommet du tronc et constituent le houppier. Elles se développent par répétitions successives qui correspondent à autant de fourches. Plus les fourches sont nombreuses, plus l'arbre a atteint un stade avancé : pas de fourche, il est jeune ; 1 à 4 fourches, il est adulte ; 5 à 10, il est mature. Si on observe plus de 10 fourches, il est sénéscent.





## Écarts à la normale et résilience

Chez le chêne-liège, un écart à la normale se détecte grâce à la qualité de la ramification. Celle-ci doit être observée sur les parties du houppier hors concurrence, sur des arbres adultes ou matures. En effet, sur un arbre sénescant, une ramification appauvrie n'est pas un symptôme de dégradation. La ramification est normale quand le contour des plus hautes unités architecturales est pyramidal ; les quatre niveaux de ramification sont alors présents. En revanche, si le contour est colonnaire, les axes principaux portent directement des rameaux courts : la ramification est alors appauvrie. Ceci correspond à une modification du fonctionnement des bourgeons due à un stress et peut conduire, à terme, à la mort de l'arbre.



*Ramification normale à gauche et ramification appauvrie à droite*

En présence de tels symptômes, il devient capital de pouvoir prédire si l'arbre est sur le chemin d'une dégradation inéluctable ou si, au contraire, il a commencé à réagir pour tenter de rétablir son architecture et revenir à un état normal (résilience). Dans ce dernier cas, l'arbre fabrique de nouveaux rameaux, les suppléants<sup>(1)</sup> dans le but de remplacer la partie défaillante de son houppier. Mais attention, il y a plusieurs types de suppléants : la résilience est possible si les suppléants sont orthotropes, c'est-à-dire verticaux, élancés, semblables à de jeunes arbres, avec une ramification normale. Il n'en est pas de même avec des suppléants plagiotropes (horizontaux, semblables à des branches) ou agéotropes (sans direction privilégiée, à croissance faible et ramification appauvrie).



*Suppléant orthotrope*



*Arbre résilient produisant des suppléants orthotropes en cime*

## En pratique

Le diagnostic est réalisé à l'aide de la clé construite spécifiquement pour le chêne-liège. Les arbres doivent être observés avec des jumelles pour répondre aux questions posées. Celles-ci doivent être lues attentivement et entièrement pour une bonne compréhension. Il convient d'éviter les observations de printemps car le chêne-liège renouvelle partiellement son feuillage à cette saison et ses couleurs sont inhabituelles. Il ne faut pas hésiter à tourner autour de l'arbre pour l'analyser sous le meilleur angle possible et à la distance la plus favorable. Enfin, si le peuplement vient d'être éclairci, attendre 2 à 3 ans pour que les arbres s'habituent à ce changement d'environnement. Les observations porteront notamment sur les branches mortes, les chicots, les suppléants, la qualité de la ramification, le contour du houppier et les fourches maîtresses. La clé permet d'identifier le stade de développement de l'arbre (jeune, adulte, mature ou sénescant) ainsi que son état physiologique (sain, stressé, résilient ou dépérissant irréversible). Deux autres types plus rares ont été observés en forêt : descente de cime et repli.

L'analyse de la croissance nous apprend que les jeunes chênes-lièges sont rarement droits et souvent fourchus. Mais cet aspect, dû à son système de ramification, s'estompe au bout de quelques années. Le subéiculteur ne doit donc pas se précipiter pour effectuer des tailles de formation trop précoces sur les jeunes arbres mais attendre qu'une dominance apicale s'installe.

La méthode ARCHI permet de diagnostiquer de manière fiable l'état physiologique des arbres. Ceci peut être très utile pour décider de lever ou non le liège sur des arbres que le gestionnaire craint de trop affaiblir. Mais au-delà des levées de liège, la méthode peut être utilisée pour choisir les arbres lors des éclaircies dans les suberaies. Notamment dans des peuplements âgés, peu denses, il est souvent impossible de présager de l'avenir des arbres par la seule observation de la défoliation.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Sur la méthode ARCHI :

« **La méthode ARCHI appliquée au chêne-liège** » ; C. Drénou, R. Piazzetta, B. Lecomte et B. Mariton ; Forêt Méditerranéenne tome XL, numéro 1 ; mars 2019

« **La méthode ARCHI, un diagnostic architectural des houppiers pour apprécier l'état physiologique des arbres** » ; G. Sajdak ; Forêt Entreprise N°246 ; 2019

Sur le chêne-liège :

« **Guide de sylviculture du chêne-liège dans les Pyrénées-Orientales** » ; R. Piazzetta ; Institut Méditerranéen du Liège ; 2016

(1) Ces suppléants correspondent à ce que les forestiers appellent couramment des gourmands. Ce nouveau terme permet d'exprimer leur rôle dans la résilience architecturale.



● **Hommage**

# ● Un pilier de la forêt ● Lozérienne nous a quittés



**Jean-Pierre Lafont**, président du syndicat des forestiers privés de Lozère est décédé le 26 septembre 2019, chez lui, entouré des siens. Jusque dans les tout derniers jours, il a dominé sa maladie avec courage et lucidité, assumant de manière exemplaire son engagement forestier.

Il est né en 1950, le 16 septembre, au Mas Blanc dans le village de Saint-Germain-de-Calberte dans les Cévennes lozériennes. Après le lycée agricole de Rodilhan dans le Gard et l'école des Barres à Nogent-sur-Vernisson dans le Loiret où il obtient son brevet de technicien supérieur forestier, il entre en 1972 au CRPF du Languedoc-Roussillon, alors dirigé par Georges Illy et présidé par Maître Paul Pallot. Il y fait ses premières armes de forestier avant d'être recruté par la Chambre d'agriculture de Lozère comme conseiller forestier en 1975. Immédiatement détaché au Groupement de gestion et de productivité de Lozère (GGPL), il y reprend les toutes premières « ventes de bois groupées » initiées deux ans plus tôt par le Syndicat de la Forêt Privée de Lozère avec l'appui du CRPF. Le GGPL évolue en coopérative forestière au début des années 80. Il en est, bien sûr, le directeur. En 1984, le territoire de la coopérative s'étend au Gard pour devenir la CFLG (coopérative forestière Lozère-Gard). Grâce à un travail méthodique, consciencieux, professionnel, à un très bon sens commercial et relationnel, déployant de grandes qualités humaines avec ses collaborateurs, Jean-Pierre Lafont a fait de la coopérative un incontournable acteur du paysage forestier lozérien et gardois.

Propriétaire forestier dans les Cévennes, gérant du groupement forestier familial du Mas Blanc créé avec ses trois sœurs, il était très fier de la réussite du reboisement qu'il y a effectué et notamment des cèdres de l'Atlas. Il était encore plus fier d'avoir intéressé sa famille à la forêt et sans doute d'avoir transmis sa passion à sa descendance.

Il avait également créé, avec des amis forestiers, deux groupements forestiers d'investisseurs qu'il gérait également de main de maître. Toujours dans le domaine forestier, en 2003, il a publié avec le soutien du département de la Lozère un ouvrage sur « Les Arbres Remarquables de Lozère » qu'il a repérés, photographiés et décrits dans cet ouvrage qui fait référence. Il prend sa retraite en 2011. La même année, il est plébiscité par ses pairs pour devenir président du Syndicat de la forêt privée lozérienne. Il y remplaçait Hubert Libourel, lui aussi bien trop tôt disparu.

En 2016, il est élu au Conseil d'administration du Parc national des Cévennes où il préside la commission forêt. En 2017, il est élu conseiller du CRPF Occitanie et membre de son bureau. Dès lors, il siège au conseil d'administration de la Chambre d'agriculture de Lozère. Dans ses différentes responsabilités, Jean-Pierre Lafont avait acquis la réputation d'un spécialiste maîtrisant parfaitement ses dossiers, d'un homme posé et d'une profonde honnêteté intellectuelle, d'un responsable professionnel se faisant remarquer par son discernement et la pertinence de ses interventions tant orales qu'écrites.

Pilier de la forêt privée lozérienne, entièrement dévoué à la cause de la forêt et de ses

propriétaires, parfaitement lucide sur son état, Jean-Pierre Lafont a tout prévu, tout organisé, tout en continuant à assumer avec conviction et courage ses engagements professionnels. De la gérance de son groupement forestier familial, désormais assurée par l'une de ses filles, à sa succession à la présidence du Syndicat, il a tout géré.

Quelques jours avant son départ, le 4 septembre précisément, sollicité pour écrire un texte destiné à alimenter les témoignages qui accompagneront la célébration des 50 ans du Parc national des Cévennes (en 2020), il a trouvé la force d'écrire un long texte en conclusion duquel il élargit le débat à l'ensemble de la politique forestière : « Ceux qui sont de véritables gestionnaires, qui ont investi, souhaitent pouvoir récolter et commercialiser dans le cadre d'une gestion durable, évolutive et rémunératrice cette ressource renouvelable et donc écologique qu'est le bois. L'optimisation de la production de bois n'exclut nullement la fonction environnementale des forêts qu'il s'agisse de captation du carbone, de protection des sols, de régulation du régime des eaux. Et la biodiversité, dont on parle sans cesse, se trouve d'abord dans nos forêts. » Pour ceux qui l'ont connu, ces quelques lignes, écrites en fin de vie, résumant assez bien ses convictions, son engagement, son combat !

A son épouse, ses enfants, sa famille, la rédaction de « Forêts d'Occitanie » présente ses plus sincères condoléances.

**FRANCIS MATHIEU**

**Frédéric Jauvert, conseiller forestier à la Chambre d'agriculture de Lozère, a longtemps travaillé à la coopérative « La Forêt Privée lozérienne et gardoise » sous la direction de Jean-Pierre Lafont.**

**Il a écrit un long hommage à son ancien directeur dont voici un extrait :**

*« Tous deux, nous nous sommes retrouvés autour de l'importance de l'œuvre de l'Homme. C'est à dire la conviction que l'homme doit cultiver sa montagne pour obtenir les moyens de son existence.*

*Nous partageons l'intérêt pour le patrimoine de notre région et nous nous plaisons à décrypter les usages anciens qu'il révèle. Toutefois, nous nous rappelons assez des dures conditions de vie dont il témoigne pour ne jamais verser dans la nostalgie, ni la sacralisation.*

*Jean-Pierre, ton enracinement est aussi un attachement à la liberté. Quand je t'ai vu le plus irrité, c'est parce que tu étais confronté aux décisions de ceux qui prétendent protéger notre terre en nous interdisant de la travailler.*

*Tu es enfin, un homme cultivé. Tu as une vraie passion pour la lecture mais aussi pour les expositions, les conférences ou le spectacle vivant. Il suffit de te lire pour le comprendre.*

*Les qualités que je retiens de notre long cheminement commun, c'est la rigueur morale et l'honnêteté. C'est également ton attachement à l'Homme et en particulier au plus modeste d'entre eux, l'attachement à la liberté et à la tolérance, et enfin ta compréhension paysanne du fonctionnement de la nature.*

*J'adresse à l'épouse de Jean-Pierre, Nadine, à leurs enfants Nelly, Marc et Lydiane ainsi qu'à leurs conjoints et enfants un profond message d'amitié et d'espoir. »*

**FRÉDÉRIC JAUVERT**

## ● Formation

# ● FOGEFOR : ● instructif et fructueux



**Olivier Héran est propriétaire d'une forêt de 60 hectares en Montagne Noire audoise : 45 hectares de résineux (surtout douglas) et 15 hectares de feuillus (hêtre, chêne, merisier, châtaignier...). Entre 2013 et 2018, il a participé à plusieurs cycles de formation organisés par l'Association Forestière de l'Aude et animés par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie.**

**Forêts d'Occitanie :** *Aviez-vous des connaissances en gestion forestière avant de vous inscrire à un stage de formation ?*

**Olivier Héran :** Non, mes connaissances étaient faibles. Mon père a acheté la propriété en 1961. Il a reboisé les 45 hectares de terres agricoles. Il était très occupé par ses activités professionnelles ; les miennes m'accaparaient aussi. Je ne pouvais pas consacrer plus d'une journée par semaine à la forêt, même si ça m'intéressait. La gestion a été confiée à la coopérative forestière COSYLVA qui a élaboré le premier plan simple de gestion en 1981.

**FO :** *Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à suivre ces cycles de formation ?*

**OH :** Après le décès de mon père, nous avions deux solutions mes sœurs et moi : soit aucun d'entre nous ne s'intéressait à la forêt et on la vendait, soit je prenais les choses en main. Même si

on ne gère pas directement soi-même, c'est un minimum de connaître la forêt, de savoir pourquoi et comment on y intervient. Je ne me voyais pas dire à mon gestionnaire « Faites ce que vous voulez dans la forêt. Je m'en moque ». J'ai appris l'existence des FOGEFOR par les revues forestières (Nouvelles Feuilles Forestières et Forêts de France) et aussi par le bouche à oreille lors des journées d'information auxquelles je participais. J'ai décidé de m'inscrire en 2013 et j'ai suivi 5 cycles. Remarquez bien que je n'ai aucun mérite, ce n'est que du plaisir !

**FO :** *Et que vous ont apporté ces stages ?*

**OH :** Énormément de choses. Aujourd'hui, je sais reconnaître les différentes essences, les peuplements forestiers, je sais à peu près comment ils fonctionnent, la façon dont ils peuvent évoluer selon les interventions. Le FOGEFOR m'a tout appris sur la sylviculture, la gestion forestière... La liste est longue. Sur tous les sujets,

nous avons bénéficié d'intervenants de haut niveau, à la fois pédagogues, intéressants et très compétents.

**FO :** *Pratiquement, ces formations vont-elles changer quelque chose dans la gestion de votre propriété ?*

**OH :** Pratiquement, je passe maintenant au moins trois journées par semaine en forêt. Ça me permet d'observer précisément les peuplements et de voir leur évolution. Le plan simple de gestion actuel, la troisième génération, se termine en 2024. Jusqu'ici, je ne m'étais absolument pas intéressé à l'élaboration de ces documents de gestion. Pour le prochain, ce ne sera pas pareil. L'enjeu principal sera le renouvellement des peuplements résineux ; j'aurai des choses à dire ; je donnerai mon avis. Par exemple, il y a dans la forêt deux petites parcelles de beaux douglas de près de 60 ans. Elles sont couvertes de semis naturels qui atteignent 4 mètres de hauteur. Je souhaite que ces peuplements soient renouvelés à partir de ces semis, et non par plantation.

**FO :** *Que diriez-vous à des propriétaires pour les inciter à se former à la gestion forestière en suivant l'un de ces stages ?*

**OH :** Je dirai seulement deux mots : allez-y ! C'est instructif et fructueux ! Et en plus, on s'y fait de vrais bons amis. Nous avons formé un groupe avec quatre autres stagiaires et nous allons alternativement les uns chez les autres pour réaliser de travaux en forêt. Ça aussi, nous le devons au FOGEFOR.



J.C. CHABALIER

Exercice pratique de cubage de bois abattus lors d'un stage FOGEFOR

PROPOS RECUEILLIS  
PAR BENOIT LECOMTE



● **Ventes de bois**

● **Un vent favorable**

**Le marché du bois est dans une période plutôt favorable si l'on en juge par les dernières ventes qui se sont déroulées en Occitanie au printemps et au début de l'automne. Une bonne activité avec des offres nombreuses sur une majorité de lots et des prix en hausse notamment à la vente de COSYLVA, fin septembre. Un bon présage pour les ventes de fin d'année.**

**L**es trois ventes détaillées ci-dessous comportaient essentiellement des lots de résineux.

La vente de printemps de la coopérative « La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise » s'est déroulée le 26 juin dernier. Elle proposait 33 lots (dont 11 à l'unité de produits) de forêts privées des deux départements pour un volume de 21 888 m<sup>3</sup>. À la fin de la séance, 17 lots (52%) étaient vendus pour 10 209 m<sup>3</sup> (47%). Les invendus sont surtout des lots des Cévennes ou du Gard. Le nombre moyen d'offres par lot est faible (2) mais cette moyenne cache de grandes disparités : 8 lots sont restés sans offre mais d'autres ont été disputés (jusqu'à 6 offres).

Le prix moyen des bois pour les essences les plus courantes figure ci-dessous<sup>(1)</sup>. Il concerne seulement les bois vendus en bloc et sur pied :

- **Pin noir d'Autriche :**  
3 lots pour 1 609 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,5 à 0,8 m<sup>3</sup> :  
18,60 €/m<sup>3</sup>,
- **Pin sylvestre :**  
3 lots pour 1 823 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,5 à 0,9 m<sup>3</sup> :  
18 €/m<sup>3</sup>,
- **Pin maritime :**  
1 lot de 1 049 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,7 m<sup>3</sup> :  
13,80 €/m<sup>3</sup>,
- **Pin laricio :**  
1 lot de 946 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,30 m<sup>3</sup> :  
10,60 €/m<sup>3</sup>,
- **Épicéa commun :**  
1 lot de 777 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,4 m<sup>3</sup> :  
24,30 €/m<sup>3</sup>.

Le 23 mai se tenait la vente de printemps des experts forestiers d'Occitanie proposant des lots de bois issus de forêts privées de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, de Haute-Garonne, de Lozère et du Tarn. 27 lots étaient mis en vente pour un volume de 42 783 m<sup>3</sup>. À la fin de la séance, 18 lots (67%)



B. LECOMTE

étaient vendus pour 30 690 m<sup>3</sup> (72%). Le nombre moyen d'offres par lot est élevé (4). Certains lots ont été très attractifs, atteignant 7 offres.

Le prix moyen des bois pour les essences les plus courantes figure ci-dessous<sup>(1)</sup> :

- **Sapin pectiné :**  
3 lots (issus du Pays de Sault audois et du Tarn) pour 5 249 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 1,3 à 1,6 m<sup>3</sup> :  
25,30 €/m<sup>3</sup>,
- **Douglas :**  
9 lots vendus pour 15 173 m<sup>3</sup> ;  
- arbre moyen de 1,1 m<sup>3</sup> :  
27,05 €/m<sup>3</sup>,  
- arbre moyen de 1,5 à 3,7 m<sup>3</sup> :  
44,80 €/m<sup>3</sup>,
- **Épicéa commun :**  
6 lots vendus pour 7 487 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,5 à 1,5 m<sup>3</sup> :  
32,20 €/m<sup>3</sup>.

Comme chaque année, la vente de la coopérative audoise COSYLVA s'est tenue le dernier mardi du mois de septembre. 15 lots de forêts privées du département représentant 15 141 m<sup>3</sup> étaient proposés à la vente. Ils ont tous été vendus avec un nombre moyen d'offres par lot élevé (5), certains bénéficiant de 7 voire 8 offres.

Le prix moyen des bois pour les essences les plus courantes figure ci-dessous<sup>(1)</sup> :

- **Sapin pectiné :**  
2 lots pour 1 597 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 2,8 à 3,3 m<sup>3</sup> :  
43 €/m<sup>3</sup>,
- **Douglas :**  
5 lots pour 7 056 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 2,5 à 2,8 m<sup>3</sup> :  
47,50 €/m<sup>3</sup>,  
arbre moyen de 3 à 3,7 m<sup>3</sup> :  
54 €/m<sup>3</sup>,
- **Épicéa commun :**  
6 lots pour 5 456 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 0,9 à 1,8 m<sup>3</sup> :  
37,20 €/m<sup>3</sup>,
- **Cèdre :**  
2 lots pour 1 032 m<sup>3</sup> ;  
arbre moyen de 3,2 à 4,1 m<sup>3</sup> :  
54,50 €/m<sup>3</sup>.

(1) Le prix de vente des coupes de bois peut varier de façon importante selon plusieurs critères : la qualité des arbres, leur volume moyen, le type de coupe réalisée, le volume total mis en vente, les contraintes naturelles (relief, distance de débardage) et économiques (proximité ou éloignement des unités de transformation).

● **En bref**

# Calendrier des manifestations

## GERES

28 novembre - **MIRANDE**

*Projection gratuite du film « Le temps des forêts » suivie d'un débat animé par le CRPF.*

## LOT

29 novembre - **SAINT-DENIS, CATUS**

*Vendre ses bois : à qui ? Comment ? Où ? Combien ?*

*Visite d'un chantier d'exploitation. Rencontre avec un exploitant. Stérage et cubage. Contrat de vente.*

*Journée organisée dans le cadre du Plan de Développement de Massif « Cœur de Bouriane »*

## PYRÉNÉES-ORIENTALES

Fin novembre ou début décembre - **CATALOGNE**

*Gérer les bois de pin pignon pour produire des pignons.*

*Visite d'une plantation de pins pignon greffés pour produire des pignons ; visite d'un peuplement adulte récolté mécaniquement.*

## LA FLORE SELON FLO



## Coupes et défrichements dans les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales

Dans le N°2 de Forêts d'Occitanie (juin 2017), nous faisons le point sur les règles concernant les coupes et les défrichements dans les différents départements de la région. Or, dans le tableau qui les résumait, figuraient quelques blancs, notamment pour les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales.

Ces vides sont maintenant comblés car les arrêtés préfectoraux sont parus (ou sur le point de paraître).

**Dans les Hautes-Pyrénées**, il manquait les règles découlant de l'article L.124-6 du code forestier concernant l'obligation de renouveler les peuplements après coupe à blanc. Dans le cas général, ce renouvellement est obligatoire pour toute coupe à blanc d'une surface supérieure ou égale à 2 hectares située dans un massif de plus de 4 hectares. Dans le secteur « Plaines et collines du moyen Adour », l'obligation concerne toute coupe à blanc d'une surface supérieure ou égale à 0,5 hectare située dans un massif de plus de 0,5 hectare.

**Dans les Pyrénées-Orientales**, les règles concernant les coupes et défrichements sont désormais les suivantes :

- Article L.124-5 du code forestier concernant les coupes prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie (sauf peupleraies) : dans le cas général, est soumise à autorisation toute coupe d'une surface supérieure ou égale à 1 hectare d'un seul tenant. Ce seuil est ramené à 0,5 hectare dans certains cas particuliers<sup>(1)</sup>.
- Article L.124-6 du code forestier concernant l'obligation de renouveler les peuplements après coupe à blanc : dans le cas général, ce renouvellement est obligatoire pour toute coupe à blanc d'une surface supérieure ou égale à 0,5 hectare située dans un massif de plus de 4 hectares. Dans les secteurs « Plaine du Roussillon et littoral » et « Corbières », le seuil de surface du massif boisé est ramené à 1 hectare.
- Article L.342-1 du code forestier concernant les demandes d'autorisation de défrichement : dans le cas général, tout défrichement dans un massif boisé de surface supérieure à 4 hectares est soumis à autorisation. Ce seuil est ramené à 1 hectare dans certains cas particuliers<sup>(2)</sup>.

Le tableau complet concernant tous les départements sera prochainement consultable sur le site internet du CRPF Occitanie à l'adresse suivante : <https://occitanie.cnpf.fr>



B. LECOMTE

(1) Ces cas particuliers concernent les bois et forêts situés dans des zones présentant des phénomènes d'instabilité des sols, les ripisylves, et les bois et forêts situés dans les zones réglementaires bleues ou rouges (aléa faible à très élevé) définies au titre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé, de type glissement de terrain, chute de blocs et avalanches.

(2) Ces cas particuliers concernent les secteurs « Plaine du Roussillon et littoral » et « Corbières », les zones très sensibles au risque d'érosion (forte pente et matériaux géologiques friables), et les parcelles situées, selon le zonage réglementaire, en bleu (aléa moyen à faible) ou en rouge (aléa élevé à très élevé) dans les communes exposées à un risque et couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé.